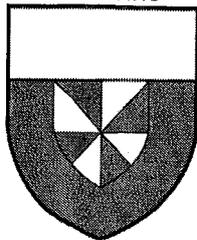


CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 15 décembre 2020

- Président :** Auberson Thierry
- Excusés :** Arnesano Serge – Decotignie Emma – Fabbri Alessandro – Mercuri Salvatore – Python Bernard – Rihs Christiane – Sanchy Saugy Veronica – Saugy Eric – Schiess Isabelle – Sfez Arié
- Absents :** Bonzon André – Briguet Frédéric – Gygax Frédéric – Pache Jacques

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de plusieurs conseillers ou conseillères pour l'Entente.
- 6) Election d'un nouveau membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Jean-Luc Matthey, démissionnaire.
- 6.1 Election d'un nouveau membre au sein de la Commission aux affaires régionales et intercommunale, en remplacement de M. Sébastien Di Federico, démissionnaire.
- 7) Préavis 52/2020 « Demande de crédit pour le complément de réfection du refuge forestier communal du Plamont ».
- 8) Préavis 53/2020 « Demande de crédit pour la restauration du Temple de Cheseaux ».
- 9) Préavis 54/2020 – Réponse de la Municipalité au postulat « pour une politique des déchets plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture ».
- 10) Proposition de règlement « ramassage porte à porte du carton et du papier » déposé par M. Damien Wirths de l'Entente.
- 11) Préavis 51/2020 « Budget 2021 ».
- 12) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.
L'ordre du jour est accepté.

M. Thierry Auberson, Président, indique avoir reçu les démissions de M. Rodolphe Mäusli qui travaille en Autriche et de M. Sébastien Di Federico qui quitte la commune pour des raisons privées.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) **Adoption de l'ordre du jour**

A la demande de M. Pierre-Yves Zimmermann, un ajout est proposé pour l'assermentation d'un nouveau membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales. Aucune autre modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) **Communications du Président**

M. Thierry Auberson, Président, a participé :

- le 26 octobre dernier à la réception des jeunes citoyens où il a pu présenter le Conseil communal ; Il remercie la Municipalité de cette invitation ;
- à la traditionnelle journée du martelage le 30 octobre 2020 ; moment très apprécié et très intéressant avec des gens très motivés ;
- le 4 novembre à la première séance constitutive par « zoom » de la Commission de gestion ;
- le 10 novembre 2020 à la séance de réponses aux questions de la Commission des finances.

Il indique que le bureau s'est réuni une fois pour la nomination des commissions et a fonctionné le dimanche 29 novembre dernier pour procéder au dépouillement de deux objets fédéraux. Le Président communique le résultat pour la commune et remercie les personnes présentes pour leur engagement.

Le Président informe l'assemblée des dates des séances pour le Conseil communal de 2021 (voir détail en fin de PV), en précisant que la date relative aux assermentations sera fixée ultérieurement.

3) **Communications de la Municipalité**

M. Louis Savary, Municipal, donne les informations suivantes :

- Le LEB a maintenant une fréquence au quart d'heure sur le tronçon Lausanne / Echallens ; la ligne directe reliant Echallens à Lausanne a été supprimée. En compensation, les TL ont mis une nouvelle ligne de bus (N° 51) en circulation avec un départ à 7 :45 (une seule course par jour) de la gare avec arrêts à Romanel, Cery-Fleur-de-Lys, Coudraie et terminus à l'Ecole de commerce. Bien que créée pour les gymnasiens, cette ligne est également ouverte à tous les voyageurs.
- La Coop va fermer pour des travaux au début de l'année 2021. Ces travaux dépendent de l'octroi d'un permis de construire qui n'a pas pu être délivré car il y a eu opposition. Les travaux pourraient commencer dès fin février et s'il y a recours ce délai serait reporté.
- La Poste est fermée tous les après-midis jusqu'au 28 décembre 2020, par manque de personnel (quarantaines/maladies).

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique qu'à la rue des Pâquis la première couche de goudron a été faite, la couche finale pourra être déposée au printemps prochain. La construction de l'arrêt de bus sera effectuée début janvier 2021.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, donne les informations suivantes :

- Suite à l'intervention de M. Antoine Muller concernant la hauteur du pare ballons qui sépare le terrain de sport et la voie du LEB, il a effectivement été constaté que le grillage était un peu bas ; il était dimensionné pour l'ancien terrain de sport qui était disposé de façon longitudinale et maintenant que le terrain a été réorienté il devrait être effectivement plus haut. Le nécessaire sera fait dans le courant de l'année prochaine.
- En ce qui concerne la construction du futur collège DLV6, le contrat a été signé début novembre avec la société Edifea qui est basée à Genève avec des bureaux à Pully. Les travaux vont commencer au mois de mars. Une information sera faite aux parents et aux élèves car le dépose-minute devant le collège devra être supprimée durant les travaux. L'entreprise a promis de respecter les délais pour une livraison en juin 2022.

Mme Martine Lob, Municipale, donne les informations suivantes :

- Suite à l'intervention de M. Walter Lanz concernant la circulation au chemin Sous le Mont, un comptage a eu lieu sur deux semaines. Une analyse va être faite pour savoir s'il y a la possibilité d'apporter une amélioration.

- En réponse à Mme Viviane Jomini, un contrôle a été effectué sur la base du projet initial de la place de jeux du Marais du Billet et il s'avère que tous les aménagements prévus sur cette place ont été réalisés. De plus, il n'est pas possible de mettre d'autres arbres au vu du sous-sol de la place. Pour ce qui est de la fontaine, celle-ci est conforme à ce qui a été prévu il n'avait jamais été question d'ajouter une activité avec un point d'eau. Pour l'instant aucun banc supplémentaire n'est prévu pour laisser un maximum de place aux enfants, par contre des améliorations pourraient être apportées à ceux existants. Pour ce qui est d'une attraction sportive, ce point sera analysé lors de la création d'une nouvelle place de jeux.
- Suite à l'intervention M. Antoine Müller demandant d'adresser un courrier au LEB, la Municipalité l'a fait et une réponse a été obtenue signalant qu'un panneau d'informations sera installé prochainement du côté de la Plantaz.
- Dès l'année prochaine il sera possible pour les cyclistes de passer sur la route du LEB et de la place de la Gare pour éviter le carrefour route de Lausanne et route de Genève ; un accord a été trouvé avec le LEB ; des panneaux vont être installés dans ce sens.

M. Etienne Fleury, Municipal, donne les informations suivantes :

- Aux Pâquis - le permis de construire a été délivré à la Fondation Equitim pour la construction de deux immeubles sur la parcelle communale pour laquelle cette fondation bénéficie d'un droit de superficie.
- Au Grand Pré - les deux permis ont été délivrés pour la réalisation de la totalité du droit à bâtir de ce plan de quartier et en vue de la démolition de la ferme du Grand Pré et de la villa ; les travaux débuteront en début d'année prochaine.
- Au Châtelard - le permis de construire a été délivré pour les deux bâtiments d'activités industrielles en faveur de la société Epic qui est notre partenaire développeur, les travaux sont prévus pour l'année prochaine également.

Cela bouge beaucoup mais ensuite il ne restera plus beaucoup de périmètre à exploiter.

4) Informations régionales

--

5) Assermentation de plusieurs conseillers ou conseillères pour l'Entente

L'Entente propose à l'assermentation les personnes suivantes, lesquelles se présentent :

- Mme Gordana Favre en remplacement de M. Jean-Luc Matthey :
Mariée - deux enfants - habite la commune depuis 2008 - travaille à l'EPFL dans un laboratoire, en tant qu'assistante administrative - fait partie du comité de l'association des parents d'élèves.
- M. Daniel Cusin en remplacement de M. Rodolphe Mäusli :
Habite Cheseaux depuis 2015 - directeur de Schenker Stores SA à Crissier.
- M. Amintore Savini en remplacement de M. Sébastien Di Federico :
Marié – deux enfants – directeur des technologies à l'Etat de Vaud – a déjà été membre du Conseil.

Le Président procède à leur assermentation.

6) Election d'un nouveau membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Jean-Luc Matthey, démissionnaire

Le Président signale que l'Entente propose la candidature de Mme Naïcha Kähr. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- Mme Naïcha Kähr est élue tacitement.

6.1 Election d'un nouveau membre au sein de la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement de M. Sébastien Di Federico, démissionnaire

Le Président signale que l'Entente propose la candidature de Mme Madeline Mettraux. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- Mme Madeline Mettraux est élue tacitement.

7) Préavis 52/2020 « Demande de crédit pour le complément de réfection du refuge forestier communal du Plamont »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Joël Humbert fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 108'000.00 pour le complément de réfection du refuge forestier communal du Plamont, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, d'amortir cet investissement sur une période d'au maximum 30 ans dès 2022 et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Pierre Hämmerli, municipal, indique que ce préavis est un complément au 46/2020 pour permettre la pause de la ligne électrique et la création d'un WC. Actuellement le tube pour le câble a été posé et la Romande énergie tirera le câble dans le courant de cette semaine.

Mme Giuseppa Sicuro est favorable au préavis, au vu des montants investis, mais regrette qu'il n'y ait pas eu de réflexion pour augmenter le prix du loyer. Elle demande si l'augmentation du loyer est du ressort de la Municipalité ou du Conseil communal.

La Municipalité prend note.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

- **Le préavis 52/2020 est accepté à l'unanimité.**

8) Préavis 53/2020 « Demande de crédit pour la réfection du temple de Cheseaux »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Séverine Hégy fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 433'000.00 pour la réfection du temple de Cheseaux, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum dès 2022 et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Martine Lob, Municipale, précise que l'aspect extérieur se dégradant, la Municipalité avait demandé une offre pour sa réfection ; il a été constaté que des capricornes des maisons s'attaquaient à la charpente et au plancher des combles. Au vu de l'importance du devis pour remédier à ce problème, la Municipalité a choisi de proposer de refaire une réfection complète du bâtiment pour embellir le centre du village.

- **Le préavis 53/2020 est accepté à l'unanimité avec un avis contraire.**

9) Préavis 54/2020 – réponse de la Municipalité au postulat « pour une politique des déchets plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture »

Le Président précise que la réponse de la Municipalité au postulat est une chose et la proposition de modification du règlement au point suivant à l'ordre du jour en est une autre. La réponse au postulat n'est pas engageante, la proposition du règlement est engageante.

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Damien Wirths fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent de refuser la réponse de la Municipalité et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, apporte les éléments suivants :

- La commission dans son rapport signale que nous nous trouvons dans une époque charnière de l'humanité qui doit adapter ses comportements au réchauffement climatique. Elle regrette que la Municipalité n'ait pas fait l'analyse des changements de comportements qui sont en train de transformer la société, en particulier en recourant de plus en plus au commerce en ligne qui génère une grande quantité de carton qu'il faut ensuite collecter et recycler. Dans ce contexte, la Municipalité ne considère pas que l'évolution vers plus d'achats sur Internet soit bénéfique, sauf en période de pandémie. Elle soutient plutôt le commerce de proximité qui produit moins de nuisances et de déchets et qui favorise les rencontres et la vie sociale.

- La politique de la Municipalité en matière de gestion des déchets est décrite dans la réponse au postulat : c'est de collecter correctement dès le début et trier par sorte, ce qui permet d'obtenir des matières de qualité et de les recycler à moindre coût. Cette politique répond également à l'art. 4 al. 4 de notre règlement sur les déchets qui dit : La commune organise la collecte séparée des déchets valorisables. Le moyen principal pour réaliser cette politique est la déchetterie dans laquelle on collecte tous les déchets valorisables sous la surveillance du responsable de la déchetterie. Certes, cela demande des déplacements périodiques de chaque ménage, mais si l'on transporte tous les déchets du ménage (papier, carton, verre, PET, textiles, piles usagées, etc...) cela reste raisonnable.
- L'ouverture de la déchetterie était attendue, surtout par les nouveaux habitants, et elle répond aux besoins d'une grande partie de la population. Il y a certes des habitants qui ne disposent pas de voiture. Jusqu'ici aucune réclamation n'a été faite à ce sujet de la part d'habitants n'arrivant pas à éliminer leurs déchets. Cependant, si ce problème devenait plus aigu, des solutions devraient être trouvées et celles-ci ne concerneront pas seulement l'élimination des cartons.
- Pour les déchets ne pouvant pas être entreposés trop longtemps (déchets ménagers incinérables et déchets compostables) un ramassage hebdomadaire a été conservé. De même pour le papier une fois par mois. Cependant, l'évolution souhaitable serait que notre mode de consommation produise moins de déchets et que ces derniers soient le plus possible rapportés où ils ont été pris.
- L'aspect des coûts du système de gestion des déchets est aussi à prendre en considération. Selon le principe de causalité, c'est au détenteur des déchets d'assumer le coût de leur élimination. Cela se traduit par des taxes, taxes sur les sacs à ordures et taxes forfaitaires par habitant et par entreprise, qui doivent couvrir les coûts de collecte et de recyclage des déchets valorisables. Pour répondre au postulat, le préavis mentionne les coûts pratiqués pour le recyclage du papier, du carton, du papier mélangé, ainsi que du transport. Trois scénarios de ramassage porte-à-porte du papier mélangé impliquant la prise en charge d'un tiers, de la moitié et des trois-quarts du carton a été chiffrés. Une erreur, relevée par la commission, s'est malheureusement glissée dans le calcul du pourcentage carton/papier. Cette erreur n'affecte pas les scénarios de prise en charge du tiers et de la moitié du carton. Elle augmente de 5.5 % les coûts du scénario de prise en charge des trois-quarts du carton. Ce scénario étant le moins probable, cette erreur involontaire n'est pas de nature à fausser l'appréciation des membres du Conseil communal.
- Si des tournées de ramassage supplémentaires sont introduites pour le papier-carton mélangé, l'augmentation du coût provient principalement du transport. Répercutée sur la taxe forfaitaire habitant annuel, cette augmentation est d'environ CHF 8.00 pour un ramassage hebdomadaire et d'environ CHF 4.00 pour un ramassage toutes les deux semaines. Comme les containers des immeubles ne sont dimensionnés que pour le papier et que le carton prend un volume beaucoup plus grand, la Municipalité estime qu'une collecte hebdomadaire est nécessaire si l'on veut éviter les débordements des containers.
- D'autre part, les rétrocessions que l'on obtenait ces dernières années des entreprises de recyclage pour le verre, le papier et le carton se sont transformées en coûts. Cette augmentation des coûts n'est actuellement plus couverte par les taxes forfaitaires. Nous serons donc tenus en 2021 d'augmenter la taxe forfaitaire par habitant de CHF 10.00 TTC passant ainsi à CHF 97.00 et la taxe entreprise de CHF 13.50 TTC passant ainsi à CHF 175.50 et ceci indépendamment de la décision du Conseil concernant des tournées de ramassage supplémentaire pour le papier-carton.

Face à cette situation, la Municipalité vous recommande de lui permettre de poursuivre une politique de gestion des déchets axée sur la déchetterie et en conséquence d'accepter la réponse au postulat formulée dans le ce préavis.

M. Hanspeter Guggenbühl relève, avec l'introduction des taxes poubelles et l'ouverture de la déchetterie, qu'il n'était pas très clair si les cartons pouvaient se mélanger avec les papiers. Dans son quartier des personnes mettaient alors le carton avec le papier. Le carton étant très volumineux et après peu de temps les containers débordaient, heureusement la Municipalité a par la suite précisé que cela ne devait pas se mélanger. Pour sa part, il soutient la Municipalité de ne pas ramasser le carton de porte à porte, car s'il n'y a pas d'abri contre la pluie le désordre est assuré. Ne comprend pas cette idée de revenir en arrière vu les mauvaises expériences faites il y a 7 ans.

M. Emile Joyet pense qu'il faut rester pragmatique, pour sa part indique mettre les cartons dans un endroit et les prendre quand il se rend à la déchetterie. A son sens, il faut rester tel qu'on est maintenant et si une personne n'a pas de voiture une entraide est toujours possible. Pour sa part, il pense qu'il faut arrêter de commander chez Zalando et aller s'approvisionner chez les petits commerçants.

M. Damien Wirths en tant que postulant va essayer d'expliquer pourquoi il est déçu de la réponse de la Municipalité. Une partie de la population dont il fait partie n'est pas contente du ramassage des déchets et souhaite avoir plus de confort notamment pour éviter l'usage de la voiture. Le sentiment à la lecture du rapport de la Municipalité est de ne pas avoir été entendu ni d'avoir été pris au sérieux. Il ne partage pas la vision idéale que d'autres partagent de la déchetterie, car nous sommes loin d'un bijou à préserver. Les comparaisons peuvent être faites avec des communes qui nous sont proches. En effet, à Romanel la récolte totale des déchets est faite pour une taxe plus basse ; à Epalinges il y a une baisse de la taxe alors que les déchets sont ramassés. Nous apprenons encore que nous allons avoir une augmentation. Il y a un problème dans notre système, car nous payons plus cher pour une offre moindre. Au-delà du simple carton il y a un problème d'efficacité et il regrette que ces points ne soient pas traités dans le rapport. Il tranquillise la

Municipalité sur le fait qu'une politique faite il y a dix ans ne pouvait pas prévoir l'évolution du commerce en ligne ; il ne faut pas avoir honte de remettre en question le dispositif en place et accepter de le réadapter.

M. Basile Monnier indique pour sa part partager entièrement l'avis de M. Damien Wirths, car il pense que le citoyen qui souhaite trier ses déchets va faire en sorte que cela soit fait dans les règles. Il souhaite au moins un essai pour qu'un point de ramassage soit installé au centre de la commune pour qu'il puisse le faire sans prendre leur voiture. C'est pourquoi il refusera la réponse de la Municipalité.

Mme Naïcha Kähr se dit un peu surprise et désarçonnée par le ton du préavis qui est très à charge. Si le dépôt des cartons est autorisé, cela va vite déborder et il va être difficile de contrôler ; quand elle voit la quantité de cartons générés elle est d'avis qu'il faudrait même supprimer les bennes à papier, lesquelles amènent plus de confusion qu'autre chose.

M. Joël Humbert à souvenir qu'à l'origine, l'idée était de mettre un container à l'éco point mais pas de relancer une collecte du carton. Il a été également surpris du rapport de la commission qui est une remise en question globale et complète de la gestion des déchets. Pour sa part, il supporte la Municipalité dans sa réponse. Une benne à carton avec une petite ouverture pour les petits volumes pourquoi pas ; après il pense qu'il faudra un jour ou l'autre responsabiliser les gens du commerce en ligne. Il faudrait fixer des règles à ces entreprises pour les taxer. Pour toutes ces raisons il recommande d'accepter la réponse de la Municipalité.

M. Antoine Müller indique partager la surprise des débats lors de l'acceptation du postulat concernant l'ajout éventuel d'un container de ramassage de carton au centre du village. Pour les personnes qui n'ont pas de voiture il faut qu'il y ait des possibilités d'entraide construite par les citoyens, éventuellement une aide de la Municipalité. Le fait que le rapport de la commission est assez dur, il faut rappeler qu'un postulat génère un rapport et il faut rappeler le bon droit de la Municipalité de remplir le rapport comme elle l'entend. Il faut rappeler qu'à Cheseaux il y a une déchetterie qui n'est pas ancienne ; le choix a été fait d'avoir cette infrastructure et il faut la poursuivre un petit moment, cela ne veut pas dire qu'il ne faudra jamais la remettre en question ; aussi pour ces raisons il soutiendra la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

- **Le préavis 54/2020 est accepté à la majorité avec 9 avis contraires et 5 abstentions.**

10) Proposition de règlement « ramassage porte à porte du carton et du papier » déposé par M. Damien Wirths de l'Entente

Le Président rappelle que l'article 88 du Règlement du CC précise le droit d'initiative d'un conseiller, soit trois solutions : le postulat, la motion ou un projet de règlement ou de modification d'un règlement.

M. Damien Wirths considère pour sa part que la réponse au point de l'ordre du jour précédent ne répond pas aux problèmes rencontrés par certains habitants de la commune. Il est de la compétence du Conseil de modifier le règlement sur la gestion des déchets afin d'introduire le ramassage du carton. Il ne s'agit pas d'un changement de cap ; il faut juste augmenter le ramassage des déchets en y ajoutant les cartons. Le papier qui est trié soigneusement et ensuite mélangé avec des tonnes de carton ; il s'agit d'une malhonnêteté intellectuelle car il nous est porté à croire qu'il faut séparer le papier et le carton. En résumé, il souhaite que chaque citoyen puisse bénéficier d'un ramassage plus conséquent des déchets sans remettre en question la politique actuelle.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, tient à rectifier et précise que le carton ne se mélange pas avec le papier et que c'est une machine qui s'occupe du tri.

M. Thierry Auberson, Président, donne les explications, sur le déroulement du vote. La première question à laquelle il faudra répondre : savoir si cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission, si « oui » il faut qu'un cinquième des membres présents le souhaite, si « non » il faudra répondre à une 2^{ème} question, celles et ceux qui souhaitent la prise en compte immédiate et le renvoi à la Municipalité de cette proposition, si oui elle part à la Municipalité, si « non » cela s'arrête.

Le Président demande qui souhaite renvoyer la proposition à l'examen d'une commission.

- **Refusé à la majorité avec 4 avis favorables et 7 abstentions.**

M. Louis Savary, Syndic, constate que le Conseil dans sa majorité a décidé de suivre la Municipalité et de ne pas demander le ramassage. Il précise que si le Conseil veut être cohérent avec le débat précédent la Municipalité lui recommande de refuser le renvoi de cette proposition afin que la politique actuelle puisse être poursuivie.

Le Président passe au vote pour la prise en considération immédiate et le renvoi à la Municipalité

- **Refusé à la majorité avec 4 avis favorables et 7 abstentions.**

11) Préavis 51/2020 « Budget 2021 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Liliane Annen fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le budget de fonctionnement qui se termine avec des dépenses pour CHF 18'975'750.00, des revenus de CHF 18'687'650.00, soit un excédent de charges de CHF 288'100.00 et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion titre par titre.

M. Louis Savary, Syndic, apporte les précisions suivantes :

- Le budget de fonctionnement 2021 présente un excédent des charges de CHF 288'100.00. Il a été basé sur un accroissement de population de 31 habitants par rapport à fin 2019, soit sur 4'370 habitants.
- Les recettes ont été estimées de manière prudente sur la base des données d'août 2020, auxquelles ont été appliquées les recommandations de calcul fournies par l'État. Cependant, la fourchette donnée par l'État était très large. Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire, il a été estimé une baisse des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 9.4 %, de l'impôt sur la fortune de 5.6 % et de l'impôt à la source de 10 % par rapport au budget 2020. Pour les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice a été diminué de 20 % de l'impôt sur le capital a été adapté aux acomptes reçus en 2020, soit une diminution importante de près de 65 % (CHF 290'000.00). La participation à l'imposition des travailleurs frontaliers a également subi une baisse de 20 %. Il faut noter au compte 211.4510 le montant de CHF 120'000.00 versé par l'État au titre de compensation des pertes de recettes sur les personnes morales dues à l'introduction de la RIE III. Cela donne une diminution de recettes fiscales de CHF 1'100'000.00 soit environ 10 %.
- Les charges de fonctionnement sont en baisse de 3.96 % par rapport au budget 2020. Cependant, si l'on considère les charges de fonctionnement épurées, c'est-à-dire sans les amortissements, les attributions aux réserves et les imputations internes, les charges du budget 2021 sont légèrement inférieures de 0.5 % au budget 2020. A noter au niveau des charges une augmentation des coûts de personnel urbaniste à 100 % au lieu de 70 %, une augmentation de la couverture de déficit de l'UAPE de l'ordre de CHF 100'000.00, et en diminution des charges, la réduction des amortissements due à l'arrivée à échéance de l'amortissement du complexe scolaire du Marais du Billet au montant de CHF 474'200.00. De plus une action de soutien aux commerces et entreprises du village sur forme de bons d'achat avec un rabais de 20 % est proposée pour un montant de CHF 80'000.00 destiné à financer les rabais et ainsi inciter la population à faire ses achats localement.
- Les charges péréquatives – péréquation entre les communes, facture sociale et réforme policière – ont été calculées sur la base des recettes fiscales prévues au budget 2021 et non sur les acomptes donnés par l'État qui se fondent sur les résultats 2019. L'estimation ainsi obtenue montre que la commune devrait s'acquitter d'un montant inférieur d'environ CHF 729'000.00 au montant estimé dans le budget 2020.
- La valeur du point d'impôt qui conditionne en grande partie les montants de la péréquation est estimée à CHF 136'123.00. Celle du point d'impôt par habitant est de CHF 31.15, et devrait être inférieure à la moyenne cantonale.
- La marge d'autofinancement de CHF 665'500.00 est en forte diminution due au résultat négatif et à la baisse sensible des amortissements. Elle ne permettra de loin pas de couvrir le montant des dépenses d'investissement planifiées pour 2021. Cependant, les liquidités actuelles devraient couvrir ces dépenses en 2021 sans avoir recours à l'emprunt.

En conclusion, il n'était pas évident au mois de juillet dernier, au début de l'élaboration du budget, d'estimer à première vue quel en serait le résultat. Celui-ci dépendrait en grande partie de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, sur le revenu des ménages et l'activité des entreprises en termes de diminution de recettes et de prise en charge de nouvelles dépenses destinées à combattre le virus et soutenir les habitants nécessiteux et les entreprises en difficultés. Ces dernières dépenses sont en très grande partie pilotées par le Canton et nul ne sait si et comment elles seront répercutées sur les communes. Le choix a été pris d'estimer les recettes fiscales prudemment et de maintenir un strict contrôle des dépenses sur celles où nous avons de l'influence tout en maintenant un programme d'investissements nécessité par le développement du village et l'entretien des infrastructures.

Le résultat négatif de CHF 288'100.00 est encore supportable pour les finances communales. La marge d'autofinancement, bien que plus basse est toujours positive. Mais cette faible marge d'autofinancement réduit notre capacité d'investir sans recourir à l'emprunt. D'autre part, ces finances sont sujettes à beaucoup d'incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, mais aussi à la nouvelle répartition des coûts de la réforme policière actuellement à l'étude et à l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise semble-t-il dès 2022, ces deux dernières répartitions nous étant jusqu'ici plutôt favorables.

Faute de mieux, la Municipalité serait heureuse que le Conseil apporte son soutien au budget 2021 tel que présenté et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole n'étant plus demandée, le président passe à la discussion titre par titre.

17 sports 1781.3653 « aides et subventions sportives »

- M. David Hofstetter remarque que s'il prend les chiffres au budget 2020 il y avait une aide de CHF 68'000.00, à laquelle il faut déduire CHF 15'000.00 pour l'utilisation des installations sportives, et il faut encore une suppression de l'imputation des salles de sport d'une valeur de CHF 17'000.00. Il souhaite avoir confirmation qu'en 2021 les aides augmentent en passant de CHF 36'000.00 à CHF 39'000.00. Il souhaite également savoir à quelle location de salle correspond le montant de CHF 15'000.00. M. David Hofstetter relève qu'il est important pour lui d'avoir confirmation que l'aide est augmentée.
- M. Louis Savary, Syndic, signale que par rapport au budget 2020 il a été enlevé CHF 34'000.00 ; ces locations sont faites à la demande, effectivement la subvention pour les associations sportives a bel et bien été augmentée.
M. Louis Savary, Syndic, précise que cette année CHF 14'000.00 sont mis en réserve pour des demandes qui viendraient coup par coup des clubs, il n'y a pas sur cette rubrique de diminution mais bien une augmentation.

50 – Administration des écoles - 502.4361 « remboursements de tiers, d'assurances »

- M. David Hofstetter demande des explications sur le montant de CHF 27'000.00.
- M. Louis Savary, Syndic, signale qu'il s'agit d'activités qui sont payées par les communes pour les écoles, comme l'entente de la Chamberonne n'a pas de personnalité morale elle ne peut pas engager et signer de contrats de travail. Une personne est engagée pour s'occuper de gérer les activités scolaires, par exemple les courses d'écoles, les camps de skis, il s'agit donc du traitement de cette personne, qui sont facturés à l'entente de la Chamberonne et le paiement est ensuite réparti entre les différentes communes dans le cadre des budgets des écoles.

15 – « Affaires culturelles et de loisirs »

- M. Antoine Müller relève une augmentation importante et il souhaiterait avoir des informations complémentaires.
- M. Louis Savary, Syndic, précise que dans ce compte il a été maintenu l'organisation d'une charbonnière pour CHF 30'000.00 qui devrait se passer à Pentecôte avec une animation au village. Il y a la sortie des aînés prévue qui a lieu tous les deux, laquelle aurait dû avoir lieu en 2020, et également reportée à 2021 ; pour ce dernier point une augmentation a été prévue car il y a de plus en plus d'aînés qui y participent.

La parole n'étant plus demandé, le Président passe au vote.

- **Le préavis 51/2020 est accepté à la majorité.**

12) **Divers et propositions individuelles**

M. Emile Joyet demande quand la réfection de la route des Pâquis sera terminée.

M. Pierre Hämmerli signale que la fin des travaux est prévue pour le printemps.

M. Hanspeter Guggenbühl relève que pour aller à pied à Romanel il y a un seul passage possible, soit en empruntant les deux ponts de la Mèbre et de la route cantonale. La semaine dernière ce passage était très dangereux, les deux ponts étaient couverts de neige et de glace. Il demande à la Municipalité de faire en sorte que ces deux endroits soient dégagés à l'avenir.

Mme Catherine Prudhomme revient sur le sujet des aires de jeux et les équipements sportifs pour signaler que le Bureau de prévention des accidents (BPA) s'oppose en général que ces deux activités soient regroupées.

Mme Mélanie Treur demande si durant la fermeture de la Coop la Municipalité a prévu de faire appel à des bénévoles car beaucoup de personnes âgées ou à mobilité réduite s'inquiètent de cette fermeture. De plus est-ce qu'une information est prévue dans le Crieur ?

Mme Jacqueline Dieperink, Municipal, a eu un contact avec les responsables des bénévoles qui n'ont pas beaucoup de forces vives à ce jour ; si la demande devenait très forte il y aurait la possibilité de s'adresser à la centrale des solidarités qui a été créée par le Canton, notamment pendant les fêtes de Noël pour venir en aide aux personnes seules qui ont besoin d'aide ou juste d'un accompagnement pour compléter ce que le bénévolat ne peut pas faire. Une communication sera faite dans le Crieur.

M. Louis Savary, Syndic, relève que durant cette année chacun a dû s'adapter et respecter les règles sanitaires ; il remercie vivement les membres du Conseil d'avoir permis malgré ces contraintes à notre vie de fonctionner presque normalement. Il manque les aspects de convivialité qui sont importants. Ces prochains mois les règles de prudence devront continuer à s'appliquer et il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Mme Martine Furrer souhaiterait avoir quelques explications concernant le montant de CHF 80'000.00 prévu au budget pour aider les commerces et savoir comment la population sera avertie de cette possibilité.

M. Louis Savary, Syndic, précise qu'à partir de demain une application va être mise en place qui sera fonctionnelle à la rentrée de janvier 2021. Les entreprises éligibles vont être contactées et devront s'inscrire sur cette plateforme. Une information sera faite dans le Crieur et dès le 1^{er} février 2021 les habitants pourront acquérir ces bons pour favoriser le commerce local.

Mme Giuseppa Sicuro demande quelles sont les critères d'exigibilité pour les sociétés.

M. Louis Savary, Syndic, indique que cette action est orientée vers les petites entreprises et de proximité, excluant certaines selon le rapport mis à disposition. Le registre des entreprises de Cheseaux en mentionne 230, dont 68 sociétés correspondent aux critères et vont recevoir un courrier. Les autres peuvent en faire la demande qui sera analysée. L'objectif est bien d'aider les commerces qui ont été impactés par la crise actuelle et dont leur chiffre d'affaires a baissé considérablement.

Mme Liliane Annen remercie la Municipalité pour avoir décorer le village pour les fêtes et souhaite également de bonnes fêtes à l'assemblée.

Le Président signale que la prochaine séance est en principe prévue le 9 mars 2021. Il signale que des volontaires sont recherchés pour le dépouillement lors des prochaines élections qui se dérouleront en mars 2021 ; les étudiants sont les bienvenus. Les inscriptions peuvent se faire auprès de la secrétaire.

Thierry Auberson

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 22.21
Cheseaux, le 20 décembre 2020

Prochaines séances :
Mardi 9 mars 2021
Mardi 4 mai 2021
Mardi 22 juin 2021
Mardi 5 octobre 2021
Mardi 9 novembre 2021
Mardi 14 décembre 2021